

Ambitions Maïs 2025

Allier Souveraineté et Compétitivité



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 - 2021

SOMMAIRE

- PRODUCTION**
SURFACE 2021 EN HAUSSE
- ÉCONOMIE**
MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA PRODUCTION
- COMPÉTITIVITÉ**
LIBÉRER L'ACTE DE PRODUCTION
- PROMOTION**
INFORMER LES CITOYENS

PRODUCTION

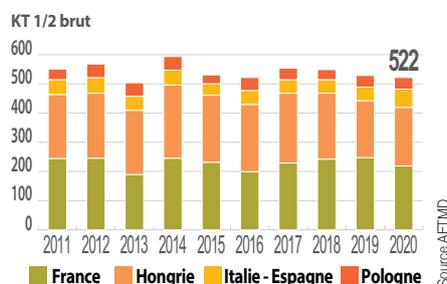
SURFACE 2021 EN HAUSSE

Après une production 2020 déficitaire en France et en Hongrie, le programme 2021 a de nouveau augmenté en France comme plus globalement à l'échelle de l'Union européenne. Avec 24 200 ha, le programme français atteint un niveau qui n'avait plus été observé depuis 10 ans.

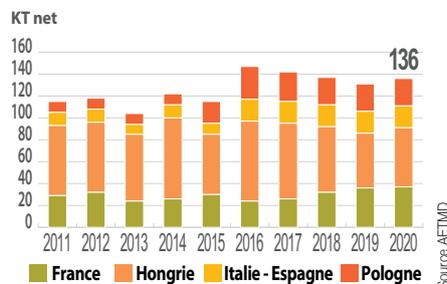
2020 : MANQUE DE VOLUME

En 2020, la récolte de maïs doux destinée à l'industrie a été largement inférieure aux objectifs fixés par les industriels. En France tout d'abord, avec une production inférieure d'environ 8 % au programme mais aussi en Hongrie où 11 % des volumes ont manqué. En cause notamment la sécheresse en Hongrie et les excès d'eau au semis et à la récolte en France. En France, près de 600 ha n'ont d'ailleurs pas pu être récoltés et le rendement des cultures conventionnelles récoltées n'a atteint que 18,7 t/ha, soit plus de 2 t/ha de moins que le record de 2019 et le plus faible rendement depuis 2013. Pour les cultures bio, implantées durant des périodes plus favorables, toutes les parcelles semées ont été récoltées pour atteindre un rendement record de 19,5 t/ha, soit plus d'une t/ha de plus que 2019. Le rendement moyen des cultures bio a donc dépassé celui des cultures conventionnelles pour la première fois.

→ Conserve : 522 000 T ½ brut produites dans l'UE en 2020



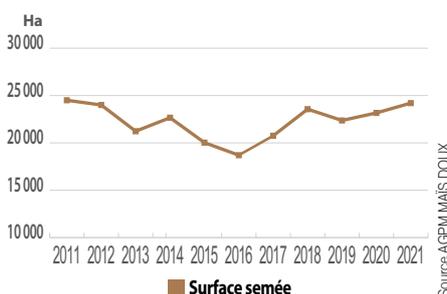
→ Surgelé : 136 000 T net produites dans l'UE en 2020



2021 : RECONSTITUER LES STOCKS

Suite à la récolte 2020 déficitaire, et alors que la consommation de maïs doux est en croissance, notamment sous l'effet des confinements, la campagne 2021 avait pour vocation de reconstituer les stocks. Le programme 2021 enregistre donc une hausse de 4,5 % en France et d'environ 5 % dans l'UE.

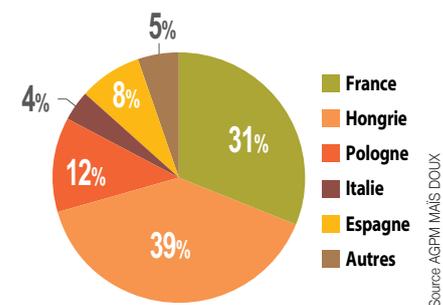
→ Évolution des surfaces en France



En France, la surface a augmenté d'un peu plus de 1 000 ha pour atteindre 24 200 ha, soit le plus important programme depuis 2011. Les surfaces de maïs doux conventionnel et bio augmentent dans les mêmes proportions pour atteindre respectivement 22 780 ha et 1 425 ha. La surface de maïs doux bio reste donc globalement stable aux alentours de 1 450 ha depuis 4 ans.

Dans le reste de l'UE, la surface augmente également dans la majorité des pays pour atteindre 77 000 ha, soit une hausse de l'ordre de 5 % par rapport à 2020 d'après les estimations de AGPM MAÏS DOUX. Le programme 2021 atteindrait ainsi un niveau record, proche de celui de la campagne 2014. Parmi les principaux pays producteurs, la Pologne a mis en place un programme d'un peu plus de 9 000 ha (soit + 1 000 ha/2020), l'Espagne environ 6 500 ha (soit + 1 000 ha/2020) sans prendre en compte les surfaces dédiées au Vacuum Pack et l'Italie environ 3 300 ha (soit environ + 100 ha/2020). Seule la Hongrie enregistrerait une légère baisse de l'ordre de 1 000 ha pour un programme total à 31 000 ha. La France représente donc, comme en 2020, environ 31 % de la surface de maïs doux destiné à l'industrie au sein de l'UE.

→ Répartition des surfaces 2021 dans l'UE



UNE CAMPAGNE 2021 TARDIVE

En France, les semis ont débuté fin mars et se sont prolongés jusqu'au 10/15 juillet, soit une campagne de semis tardive accusant 7 à

10 jours de retard en moyenne. Ce décalage des semis s'explique par les températures froides d'avril et mai accompagnées d'épisodes pluvieux réguliers de fin avril à fin mai ainsi qu'à partir de la mi-juin. Ces conditions ont perturbé le calendrier des semis et ralenti les levées des semis précoces. Des phénomènes de pertes de pieds ou de blocages de plantes au sevrage ont également été observés sur près de 4 000 ha. Les récoltes ont ainsi débuté plus tardivement, aux alentours du 25 juillet, et devraient se prolonger jusqu'au mois de novembre. Les températures, inférieures à la moyenne du mois de juillet et de début août, ont également ralenti les maturités. L'état sanitaire est pour autant bon, notamment avec une pression foreurs plus faible que les années précédentes. Au regard des surfaces à récolter, et du caractère tardif de la campagne, les conditions météo de l'automne seront déterminantes sur le résultat qui devrait être inférieur aux objectifs.

En Hongrie, les semis précoces ont également été réalisés avec environ 2 semaines de retard et dans des conditions peu favorables, notamment à cause des températures fraîches de mai. De plus, les conditions chaudes et sèches de juin ont impacté les rendements des maïs doux semés en culture principale, et cela d'autant plus que toutes les surfaces ne sont pas irriguées. Au contraire, le maïs doux semé sur des parcelles irriguées, en seconde culture après des pois par exemple, enregistre de meilleurs rendements. Toutefois, la récolte sera inférieure aux objectifs et les premières estimations collectées début octobre font état d'un rendement moyen qui serait de l'ordre de 15 t/ha.

ÉCONOMIE MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA PRODUCTION

La hausse des surfaces associée à une consommation en croissance régulière font du maïs doux une filière dynamique en France. Plus globalement, le marché européen est porteur. Pour autant, la vigilance est nécessaire sur ce marché qui reste réduit et mondialisé. Les conséquences du Brexit sont à suivre et l'anticipation doit rester de mise alors que l'UE réactive les négociations avec divers pays tiers producteurs de maïs doux.

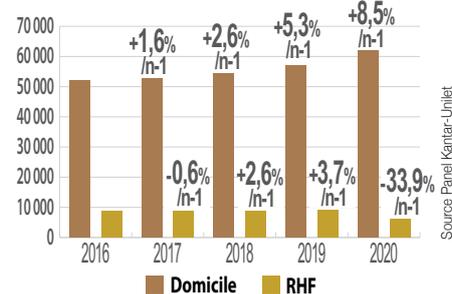
UNE CONSOMMATION EUROPÉENNE AU BEAU FIXE

Au-delà de la croissance structurelle de la consommation, les confinements successifs ont accentué l'augmentation de la consommation en France, comme dans l'ensemble des pays de l'UE. En 2020, les ventes de maïs doux en conserve ont augmenté de près de 10 % en volume et de plus de 14 % en valeur dans l'UE (hors Royaume-Uni) par rapport à 2019. Cette hausse s'observe dans tous les pays de l'UE et plus particulièrement en Allemagne, Autriche, Pays Bas ou en Belgique avec des hausses de l'ordre de 15 à 20 % en volume.

En France, la consommation de maïs doux en conserve a globalement augmenté de 2,6 %

en 2020, portant l'évolution à + 12 % depuis 2016. Pour autant, les dynamiques d'évolution ont été très différentes entre les achats à domicile (87 % des volumes achetés) et la Restauration Hors Foyer (RHF). Si la consommation à domicile a augmenté de 8,5 % en volume (+ 13,8 % en valeur), la consommation en RHF a chuté de 34 % en 2020 à cause de la fermeture des restaurants pendant la crise sanitaire. A noter, toutefois, que la consommation de maïs doux bio en conserve à domicile a plus que doublé en 2020 (+ 122 %). Depuis 2016, elle a été multipliée par 8 et représente désormais 21 % du maïs doux en conserve consommé à domicile en France.

→ Évolution consommation maïs doux en conserve en France



Cette hausse s'explique par une augmentation du nombre d'acheteurs (59 % des foyers français contre 58,5 % en 2019) et une hausse de la fréquence d'achat (4 fois par an contre 3,7 en 2019).



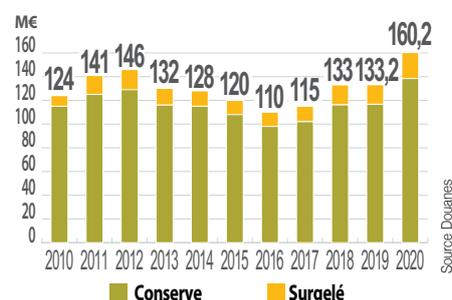
59 % de foyers acheteurs
4 achats par an
3,7 boîtes 4/4 par an
0,92 boîtes 4/4 par achat
5,97€/an

■ Achat de maïs doux en conserve par les ménages en France en 2020

BALANCE COMMERCIALE RECORD

La balance commerciale du maïs doux français a atteint en 2020 un niveau record depuis 2008 (date depuis laquelle AGPM MAÏS DOUX suit cet indicateur) avec + 160 M€, soit une progression de 20 % en un an. La balance commerciale du maïs doux en conserve s'élève à + 138 M€ (+ 19 %/2019) et celle du maïs doux surgelé à + 22 M€ (+ 32 %). Dans les 2 cas, il s'agit de niveaux record depuis 2008.

→ Une balance commerciale toujours en hausse



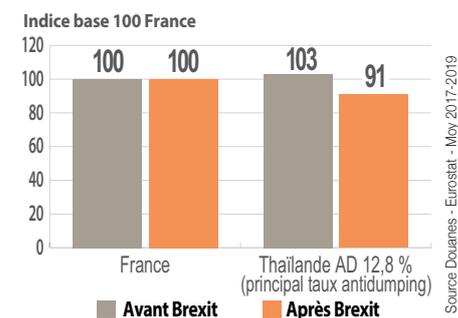
Cette hausse s'explique par une évolution similaire et à la hausse des exportations de maïs en conserve (+ 14,1 % en volumes et + 16,1 % en valeur) et en surgelé (+ 12 % en volumes et + 16,3 % en valeur).

BREXIT : UN ACCORD ASSORTI D'INCERTITUDES

Contre toute attente, l'UE et le Royaume-Uni ont signé in extremis un accord de commerce et de coopération le 30 décembre 2020, soit la veille de la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Il a été définitivement approuvé par le Parlement le 27 avril 2021. Grâce à cet accord, le Royaume-Uni n'appliquera pas son régime tarifaire et le maïs doux produit dans l'UE ne sera pas taxé à l'entrée sur le territoire britannique. Une bonne nouvelle car en cas de no deal, des taxes auraient été appliquées avec pour conséquence d'augmenter d'environ 12,5 % le coût du maïs doux français. Cela aurait été une perte de compétitivité majeure de l'origine française et européenne vis-à-vis du maïs doux thaïlandais qui représente déjà environ 20 % des importations de maïs doux en conserve du Royaume-Uni.

Pour autant, ce Brexit ne sera pas sans conséquence car la compétitivité de l'origine thaïlandaise s'est améliorée grâce à la suppression des droits de douanes antidumping et l'application des droits de douanes du Royaume-Uni (inférieurs aux droits de douanes UE appliqués avant le Brexit). Concrètement, si le coût de l'origine France pour le Royaume-Uni reste stable, le coût de l'origine thaïlandaise a diminué de 4 à 12 % selon les taux de douane additionnels appliqués aux différents industriels thaïlandais. Ainsi, si l'accord trouvé est bien moins impactant que le scénario d'un no deal, il pourrait entraîner des conséquences sur les approvisionnements du Royaume-Uni. La vigilance reste donc de mise.

→ Impact du Brexit sur l'évolution des prix du maïs en conserve importée par le Royaume-Uni



UNE MULTIPLICATION DE NÉGOCIATIONS BILATÉRALES À SUIVRE

L'UE reste active pour conclure ou réviser des accords commerciaux avec les pays Tiers. Parmi les dossiers en cours, la reprise des négociations avec l'Inde, le Chili, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou l'Indonésie, soient autant de pays producteurs de maïs doux.

Même si les importations de maïs doux par l'UE depuis ces pays restent très limitées, il convient de rester vigilant sur ces dossiers pour sensibiliser les autorités françaises

et européennes des risques liés à une libéralisation de marchés. Parmi ces pays, seule l'Inde réalise des échanges avec l'UE27 avec environ 600 T de maïs doux (conserve et surgelé) exportés vers l'Europe en 2020. Ces volumes sont limités mais augmentent régulièrement depuis quelques années. AGPM MAÏS DOUX, en lien avec la FIAC MAÏS DOUX et l'AETMD, réalise une veille active et un travail de sensibilisation permanent des autorités françaises et européennes sur ces sujets. Et cela d'autant plus que les discussions entre l'UE et la Thaïlande (1^{er} exportateur mondial de maïs doux au monde) pourraient reprendre en 2022.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET PRIX À LA PRODUCTION

Sur le dossier économique, les travaux de AGPM MAÏS DOUX portent également sur le suivi d'un panel de producteurs auprès desquels des données technico-économiques sont consolidées. Une enquête conduite auprès d'une trentaine de producteurs de maïs doux représentatifs des différentes zones de production permet de suivre l'évolution d'indicateurs économiques spécifiques à la production de maïs doux notamment en lien avec les charges opérationnelles. Ces données contribuent à l'élaboration d'un document transmis aux groupements de producteurs contenant des données sur l'évolution des coûts de production, du marché intérieur, de la consommation...

Les prix à la production ont connu une évolution à la hausse en 2020 sous l'effet de la hausse des cours du maïs grain auquel ils sont indexés.

Réforme du système de gestion des risques

Suite aux épisodes de gel du printemps 2021, le Ministre de l'agriculture a relancé début 2021 une vaste réflexion en vue de réformer le système de gestion des risques agricoles en France. L'AGPM a pris part à cette réflexion qui s'est poursuivie à travers le Varenne de l'Eau et du changement climatique. Les enjeux pour l'AGPM sont de mettre en place un système de gestion des risques pertinent, pérenne et économiquement accessible. Ainsi, si le principe d'une plus grande solidarité nationale prôné par l'Etat est positif, l'AGPM veille dans ces débats à améliorer le soutien à la souscription de contrats d'assurance via l'application du règlement omnibus (augmentation du taux de subvention à 70 % pour des seuils de déclenchement à 20 %) et le maintien d'un niveau d'indemnisation maximum pour les producteurs de maïs. Cette réforme ne doit pas pénaliser les filières fortement assurées comme la filière maïs doux.

COMPÉTITIVITÉ LIBÉRER L'ACTE DE PRODUCTION

Le niveau et la régularité des rendements (19,7 t/ha en moyenne sur les 10 dernières années) sont des atouts majeurs de la compétitivité de l'origine française pour la production de maïs doux. Pour autant, cet atout ne peut être maintenu que si l'on préserve la liberté de produire et d'exprimer le potentiel de la culture en France. Certaines évolutions réglementaires et retraits d'outils de production pourraient fragiliser l'acte de production. AGPM MAÏS DOUX s'est mobilisée au cours des derniers mois sur divers dossiers pour maintenir l'attrait de la culture auprès des producteurs et des industriels.

PROGRAMME TECHNIQUE MAÏS DOUX

Le maintien de la compétitivité de la filière passe par l'accès aux innovations techniques et aux outils de production. C'est en ce sens que AGPM MAÏS DOUX a mis en place de longue date un partenariat avec Arvalis-Institut du Végétal et les industriels de la filière pour concevoir et financer un programme de recherche appliqué dédié au maïs doux. Ce programme complète les études « maïs » d'Arvalis avec un focus sur les enjeux spécifiques à la culture. Le programme 2021, validé par les opérateurs, comporte 12 actions, dont 9 essais au champ, 2 essais sous serre et l'animation d'un réseau de piégeages de ravageurs aériens qui donne lieu à la rédaction d'une messagerie hebdomadaire transmise aux équipes techniques des différents opérateurs de mi-mai à mi-septembre.

En 2021, les essais, mis en œuvre par Arvalis, ont porté sur :

- **Lutte contre les adventices** : La gestion du Datura restant un sujet majeur, il a été décidé de renforcer ce thème à travers 2 essais dédiés ; l'un pour tester l'efficacité de solutions conventionnelles et l'autre, l'impact sur les levées de Datura, de faux semis à différentes profondeurs. Ces essais s'inscrivent dans la continuité de ceux mis en place depuis 2018 et permettront de tester plus de modalités. Une plaquette pédagogique sur la gestion du Datura avait déjà été réalisée tout comme des essais de télédétection précoce et avant récolte. L'approche du sujet Datura est donc globale. Un essai efficacité de produits contre le Panic Dichotome a également été maintenu en 2021 et une nouvelle thématique a été validée à travers l'étude d'alternative au Bromoxynil sur liseron et mercuriale.
- **Lutte contre les ravageurs** : La nouveauté du programme 2021 porte sur l'étude de solutions de confusion sexuelle contre la pyrale et la sésamie. Un essai contre les taupins a également été maintenu notamment pour approfondir la piste des appâts.
- **Lutte contre les maladies** : Suite à la collecte d'échantillons de charbon pour constituer un inoculum, un essai sous serre a été mis en place pour identifier les conditions de développement de la maladie les plus propices et tester l'efficacité de différentes solutions. Cet essai traduit une nouvelle approche de la problématique charbon après plusieurs années de tentatives au champ. Face à la raréfaction

des solutions de traitement de semence pour la culture de maïs doux, un nouvel essai d'efficacité, intégrant de nouvelles solutions de biocontrôle, a été mis en place en avril. Suite à la recrudescence de pertes de pieds ou de blocage d'épis au sevrage en culture en 2021, un essai complémentaire a été mis en place en août, ainsi que divers appels à prélèvement de plantes malades et de semences dès le mois de juin. Le sujet traitement de semence devient stratégique.

- **Fertilisation** : Le choix s'est concentré cette année sur l'efficacité des formes d'engrais organiques et des starters au détriment des activateurs du sol.

DES DÉROGATIONS NÉCESSAIRES

Face au retrait de solutions de protection des cultures, le recours à des demandes de dérogations 120 jours est désormais nécessaire en production de maïs doux. Deux demandes, concernant la lutte contre les maladies, ont été déposées en 2021.

La première demande, déposée en avril, portait sur le produit Amistar pour une utilisation contre l'helminthosporiose. Depuis l'arrêt de l'utilisation du Quilt Xcel en juin 2019, la lutte contre l'helminthosporiose fait l'objet d'une impasse pour le maïs doux. Cette situation a conduit AGPM MAÏS DOUX à déposer une demande de dérogation en 2019, 2020 et 2021. Une troisième demande de dérogation successive a donc été déposée et obtenue. Si une solution a de nouveau été trouvée en 2021, permettant ainsi de protéger plus de 5 000 ha de production, cette situation d'impasse ne peut pas perdurer et AGPM MAÏS DOUX maintient le lien avec les firmes et le Ministère pour obtenir une solution pérenne. Deux pistes sont en cours d'étude par la DGAL et pourraient aboutir prochainement. AGPM MAÏS DOUX fait le nécessaire pour obtenir une réponse pour la campagne 2022.

La seconde demande, déposée en septembre, portait sur le produit Influx Quattro pour une utilisation contre les champignons pythiacées et autres que pythiacées. Les produits phytosanitaires à base de Metalaxyl M, dont l'Influx Quattro, ne sont en effet plus utilisables au champ depuis le 1^{er} juin 2021, ce qui limite fortement les alternatives sur maïs doux. Cette demande doit donc permettre aux producteurs de diversifier les solutions de protection au semis contre les phénomènes de fontes de semis et de pertes de pieds après une campagne marquée par une recrudescence de ces phénomènes.



Une parcelle avec fontes de semis

DÉFENSE DE LA MONOCULTURE DANS LA PROCHAINE PAC

Dans le cadre des négociations de la PAC 2023-2027, l'AGPM s'est fortement mobilisée pour éviter toute mesure de rotation obligatoire des cultures. Plus de 80 % des surfaces de maïs doux étant cultivées en monoculture, le projet strict de rotation obligatoire des cultures à la parcelle avec un changement de culture chaque année aurait conduit à la suppression de 40 % du programme de multiplication. La mobilisation de l'AGPM a permis d'obtenir une ouverture dans le règlement européen avec la prise en compte des couverts hivernaux dans la rotation et, dans certaines régions, selon les contraintes pédoclimatiques, le maintien d'une mesure de diversité d'assolement en lieu et place de la rotation obligatoire. Ces orientations bénéfiques pour les producteurs de maïs doivent désormais être traduites dans le cadre du plan stratégique national français dans lequel AGPM MAÏS DOUX a également défendu la prise en compte distincte du maïs doux dans le cadre des voies d'accès aux éco-régimes via les mesures de diversité des cultures. Les premiers échos du Ministère de l'agriculture sur cette demande sont plutôt favorables. Un tel classement du maïs doux permettrait de recueillir plus facilement le nombre de points minimum nécessaire pour accéder au niveau supérieur de la voie d'accès « Pratique agroécologique » des éco-régimes (nouveau programme de verdissement des aides directes).

Rotation des cultures à la parcelle : le scénario évité

La mobilisation de l'AGPM a permis de faire évoluer les textes européens qui prévoyaient initialement une obligation de rotation à la parcelle sans alternative possible. Cette mesure aurait eu l'impact suivant sur la filières maïs doux française.



• Perte de 8500 hectares



• Perte de 170 000 t soit environ 115 000 t 1/2 brut



• Perte de 17 M€ de chiffre d'affaires pour les producteurs



• Perte équivalente à la moitié de la production de maïs doux en conserve



• Perte de 90 M€ de chiffre d'affaires pour l'industrie



• Perte de 3/4 de l'excédent commercial français

Source : estimation AGPM MAÏS DOUX

PROMOTION INFORMER LES CITOYENS

Le maïs doux est le maïs le plus proche et le mieux connu des consommateurs. Ils le plébiscitent d'ailleurs de plus en plus comme en atteste la hausse de la consommation. Pour autant, l'image globale du maïs est parfois faussée et le citoyen n'en perçoit pas tous les atouts. Depuis plusieurs années, l'AGPM communique autour des usages et externalités positives du maïs et en mettant souvent à l'honneur le maïs doux. La campagne de promotion « Cet épi m'épate » s'est renouvelée en 2021 à travers les épisodes du changement.

AGPM MAÏS DOUX contribue à l'élaboration et au suivi du programme de communication filière de l'AGPM et réalise également des actions en son nom propre auprès des consommateurs et du réseau de producteurs. Retour sur les principales actions conduites au cours de l'année 2020/2021 avec un focus maïs doux.

NOUVELLE DIMENSION DU PRIX IMAGIN'MAÏS

La 4^{ème} édition du prix Imagin'Maïs s'est déroulée à l'école Ferrandi sur le campus de Bordeaux en février 2021. Né en 2017 de la volonté de la filière maïs à promouvoir les nombreuses utilisations du maïs, depuis 2018 le prix s'est attaché à récompenser les innovations culinaires. En 2021, le prix est devenu une véritable compétition inter-écoles grâce au partenariat avec l'école Ferrandi. L'objectif est désormais d'en faire une compétition incontournable dans le domaine culinaire. Les deux prix décernés, parmi les cinq équipes issues de trois écoles différentes, ont mis à l'honneur le maïs doux, soit le prix du jury décerné au « Maïs en trompe l'œil » et le prix des internautes décerné aux « Cuillères au maïs ». Le concours 2022 sera accueilli par l'Institut Paul Bocuse de Lyon, signe du crédit désormais accordé à cette opération.



© Aurélien Marquart

Assiette « Maïs en trompe l'œil » - Prix du jury Imagin'maïs 2021

LES ÉPIS(ODES) DU CHANGEMENT

La filière maïs a lancé en 2021 une nouvelle campagne de communication intitulée les épis(odes) du changement qui vise à valoriser les atouts du maïs, sa place dans le quotidien des Français et sa contribution positive aux enjeux de durabilité actuels. Majoritairement tournée vers les jeunes adultes, moins bien informés sur le maïs, cette campagne diffuse une saga de visuels chocs, des animations, des vidéos et des podcasts audios. Différentes thématiques sont traitées pour démontrer comment le maïs accompagne les évolutions

sociétales. La valorisation d'une consommation de produits à base de maïs français est notamment mise en évidence à travers différents visuels ou animations dans lesquels le maïs doux est intégré. Un site internet et un compte instagram dédiés ont été réalisés pour l'occasion :



<https://lesepisodesduchangement.fr/>

<https://www.instagram.com/lesepisodesduchangement/>

RENCONTRE AVEC LE CONSOMMATEUR

Après une année de pause, crise Covid oblige, AGPM MAÏS DOUX a repris ses actions de promotion du maïs doux directement auprès du consommateur en ciblant la période estivale qui correspond au pic de consommation des Français. Elle a ainsi renouvelé son partenariat avec la FDSEA 40 pour faire durant 2 jours la promotion du maïs doux et du maïs pop-corn lors de marchés sur la côte landaise. Ces événements permettent de faire déguster des épis de maïs ultra frais aux touristes ainsi que du maïs pop-corn. Le pop-corn rencontre un succès qui ne se dément pas auprès des enfants et la dégustation d'épis est souvent une agréable découverte pour toute la famille. La présence de producteurs de maïs doux permet également aux visiteurs d'échanger sur les réalités de la production du maïs.

ENTRETIEN DU LIEN AVEC LE RÉSEAU DE PRODUCTEURS

En juin 2020, AGPM MAÏS DOUX a innové en réalisant une vaste enquête auprès d'un panel de 150 producteurs. L'objectif était de dresser le profil des producteurs, apprécier leur perception de la culture du maïs doux, envisager les perspectives d'évolution et identifier leurs attentes. Les résultats de cette enquête ont été synthétisés dans une plaquette qui a été transmise à l'ensemble des producteurs de maïs doux en 2021.



Communication transmise au réseau